

Contrat d'engagement du 2 juin au 22 décembre 2023

ŒUFS

Entre l'**adhérent(e)** de l'association AMAP : « Les Biaux Arpajonnais »

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :E-mail :

et

L'agricultrice Maëla Le Guillou

Tel : 06 69 91 97 67

E-mail : maelaleguillou@hotmail.com

Entrepreneure salariée associée de la SCIC SARL "*Les Champs des Possibles*" représentée par **Sylvain Péchoux**, son co-gérant :

Siège social : Le Hameau de Toussacq 77480 Villenauxe-la-Petite

N° SIRET: 51402794500013 - TVA : FR60514027945

L'atelier poules pondeuses se situe sur la ferme du Pas de côté, située avenue du 8 mai 1945 à Saulx les Chartreux (91160). Les poules sont élevées selon les principes de l'Agriculture biologique et ont accès à un parcours en plein air.

Les poulettes, âgées de 5 mois, sont arrivées à la ferme du Pas de côté le 03 mai 2023. Elles resteront 18 mois.

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP (disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau AMAP en Île-de-France).

Les autres engagements sont les suivants :

a. Engagements de l'adhérent(e) :

- Adhérer à l'association « les Biaux Arpajonnais » pour participer à la concrétisation de ses objectifs (les statuts de l'association sont disponibles sur le site Internet ou sur demande auprès du bureau de l'association)
- Pré financer la production (cf. prix de l'œuf et modalités de règlement).
- Participer aux visites de l'exploitation proposées par l'avicultrice pendant la période d'engagement.
- Venir chercher ses œufs toutes les semaines sur le lieu de distribution
- En cas d'absence, l'adhérent(e) prévient directement le bureau de l'association. Les œufs pourront être remis à une tierce personne. Aucun remboursement ne pourra être effectué par Les Champs des Possibles.
- Assurer sa part de permanence aux distributions comme il sera fixé sur le « Planning Distribution » de l'association.
- Participer à l'Assemblée Générale annuelle de l'association. La date de cette AG sera communiquée au plus tard 2 semaines avant sa tenue.

b. Engagements de l'agricultrice :

- Elevage et alimentation des poules suivant les principes de l'agriculture biologique.
- Livrer toutes les semaines des œufs extra-frais, issue de sa production. Les œufs sont consommables 28 jours à partir de la date de ponte. Comme les œufs sont ramassés tous les jours, les œufs distribués auront été pondus entre le jour même de la distribution et 7 jours plus tôt.
- Certains aléas de production peuvent entraîner des variations de ponte et donc une incidence sur les différentes livraisons programmées, l'avicultrice pourra compenser ce manque sur une autre date de livraison. Celle-ci fera son possible pour livrer au minimum le nombre d'œufs prévus à l'année.
- Être présente aux distributions (au moins une fois par mois), donner régulièrement des nouvelles sur la situation de l'élevage.
- Accueillir les adhérents sur la ferme au moins une fois pendant la période d'engagement.
- Être transparente sur le mode de fixation des prix et ses méthodes de travail.

c. Engagements de la SCIC SARL Les Champs des Possibles :

- La SCIC SARL *Les Champs des Possibles* accompagne Maëla Le Guillou dans son activité agricole. Elle héberge juridiquement son activité et à ce titre est engagée solidairement sur l'ensemble des points mentionnés au point b.

d. Engagements communs :

- Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP annexée au présent contrat
- Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.) et à faire part au collectif des soucis rencontrés.
- Toutefois, et seulement en cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), le contrat pourra être révisé lors d'une réunion spécifique (AG extraordinaire). Seront alors présents les adhérent(e)s, l'agricultrice partenaire et un représentant de la SCIC ou du réseau régional des AMAP qui évalueront le bien-fondé des modifications à apporter.

f. Livraison, prix et modalités de règlement :

- Les œufs seront distribués **du vendredi 2 juin 2023 au vendredi 22 décembre 2023,**

soit **30** distributions

- Le prix de l'œuf est fixé à **0.50€ TTC**

Les œufs sont vendus par boîte de 6 soit :

un prix total de $6 \times 0,5 \times 30 = 90$ €

un prix total de $12 \times 0,5 \times 30 = 180$ €

un prix total de $18 \times 0,5 \times 30 = 270$ €

Le règlement est réalisé en 1 paiement, le chèque doit être remis au moment de la signature du présent contrat, à **l'ordre de « Les Champs des Possibles ».**

Paiement en:	1 fois
Sommes	
N° chèques	

Fait à en 2 exemplaires, le

Signature de l'adhérent(e)

Signature de l'entrepreneure salariée associée